

**ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques, la RETRAITE et l'EPARGNE**  
**ANCRE**  
Association déclarée régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège à Paris (2<sup>ème</sup>) - 27 Boulevard des Italiens  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DU 19 JUIN 2023**  
**RESOLUTIONS**

**PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance du rapport moral annuel 2022 et de la poursuite par l'Association de son action caritative dans le cadre du mécénat et du Fonds ANCRE SOLIDARITE ainsi que dans les services mis à disposition des adhérents, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ce rapport dans toutes ses parties.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance du rapport financier 2022 comprenant la présentation des comptes de l'Association et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport financier dans toutes ses parties ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et présentés. L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration et donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

**TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir, pris connaissance des rapports moral et financier, décide :

- d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, porté provisoirement au compte de report à nouveau créditeur, au compte « fonds associatif sans droit de reprise » pour son montant de 518 147,20 euros,
- d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au compte « fonds associatif sans droit de reprise » pour la somme de 335 358,45 euros.

Après affectation de ces résultats, le montant du compte « fonds associatif sans droit de reprise » s'élèvera à la somme de 9 183 150,75 euros.

**CINQUIEME RESOLUTION**

Conformément à l'article R141-6 du Code des assurances et à l'article 9 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale Ordinaire délègue ses pouvoirs au Conseil d'Administration pour la signature d'avenants aux contrats en cours dans les matières suivantes :

- Modifications réglementaires assurantielles, sociales et fiscales,
- Modifications (pour les contrats qui le permettent) de la liste des unités de comptes autorisées,
- Ajouts de garanties ou de services optionnels,
- Modifications ne concernant pas les adhérents actuels,

pour une durée de 18 mois à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration fera rapport à la plus proche Assemblée sur ces signatures.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, nomme Madame Marie-Laure GUILLET en qualité d'administratrice pour une durée de 6 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2028.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité d'administrateur Monsieur Bernard BARDALOU pour une durée de 6 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2028.

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité d'administrateur Monsieur Patrick DEBRETAGNE pour une durée de 6 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2028.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité d'administrateur Monsieur Louis de MONTFERRAND pour une durée de 6 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2028.

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité de membre du Comité de Surveillance unique des Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERI) souscrits par l'Association Madame Rozenn MEIGNANT pour une durée de 4 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2026.

#### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité de membre du Comité de Surveillance unique des Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERI) souscrits par l'Association Monsieur Pierre POUJOL pour une durée de 4 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2026.

#### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité de membre du Comité de Surveillance unique des Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERI) souscrits par l'Association Monsieur Louis de MONTFERRAND pour une durée de 4 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2026.

#### **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité de membre du Comité de Surveillance unique des Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERI) souscrits par l'Association Monsieur Patrick PICARD au titre des personnes qualifiées désignées par le Conseil d'Administration du 21 mars 2023, pour une durée de 4 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2026.

**Informations sur l'administratrice dont la candidature  
est présentée aux votes des adhérents à la sixième résolution**

#### **Marie-Laure Guillet**

Née le 08 juillet 1958

Demeurant à Rueil Malmaison

Ancienne Dirigeante au sein des assurances AGF/Allianz

***Le CV détaillé est disponible sur le site internet de l'Association.***